

Image not found or type unknown



Cotisation assurance volontaire

Par **bliscar**, le **30/05/2010** à **12:28**

Bonjour,
J'ai demandé récemment à mon entreprise actuelle un congé pour création d'entreprise qui sera effectif au 1er septembre 2010.
Dans un premier temps, je n'envisage pas être salarié de ma future entreprise.
Je souhaite cependant pouvoir continuer à cotiser à une assurance vieillesse pour assurer ma retraite.
Quels sont les organismes qui gèrent ce type de cotisation ?
Quel est le cout d'une telle cotisation sur une année ?
Merci par avance,